

Séance du mardi 25 mars 2025

Membres en exercice : 10

Date de la convocation: 14 mars 2025
vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel LATAPIE,

Présents : 7

Présents : Michel LATAPIE, Sylvie FAU-RATTIER, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU

Votants : 9

Bernard BOUTARIC représenté par Michel LATAPIE, Armelle MASCOU représentée par Valérie IMBERT

Excusé : Gilbert DOMERGUE

Secrétaire de séance : Sylvie FAU-RATTIER

DE_2025_02_01 - Objet : Délibération sur le compte financier unique Lotissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	150 682,39	0,00	150 682,39	0,00
Opérations exercice	151 822,39	193 150,85	133 741,85	150 682,39	285 564,24	343 833,24
Total	151 822,39	193 150,85	284 424,24	150 682,39	436 246,63	343 833,24
Résultat de clôture		41 328,46	133 741,85		-92 413,39	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Total cumulé	0,00	41 328,46	133 741,85	0,00	-92 413,39	0,00
Résultat définitif		41 328,46	133 741,85		-92 413,39	

Gilbert DOMERGUE se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Michel LATAPIE vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Gilbert DOMERGUE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, le mois et an susdits
A Lotissement de Montmurat

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Le 1er adjoint
Michel LATAPIE

Secrétaire de séance
Sylvie FAU-RATTIER

Séance du mardi 25 mars 2025

Membres en exercice : 10

Date de la convocation: 14 mars 2025
vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Michel LATAPIE,

Présents : 7

Présents : Michel LATAPIE, Sylvie FAU-RATTIER, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU

Votants : 9

Bernard BOUTARIC représenté par Michel LATAPIE, Armelle MASCOU représentée par Valérie IMBERT

Excusé : Gilbert DOMERGUE

Secrétaire de séance : Sylvie FAU-RATTIER

DE_2025_02_02 - Objet : Délibération sur le compte financier unique Montmurat

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	216 625,48	48 582,32	0,00	48 582,32	216 625,48
Opérations exercice	139 472,19	213 461,15	292 111,57	151 815,21	431 583,76	365 276,36
Total	139 472,19	430 086,63	340 693,89	151 815,21	480 166,08	581 901,84
Résultat de clôture		290 614,44	188 878,68			101 735,76
Restes à réaliser	0,00	0,00	42 887,69	36 632,00	42 887,69	36 632,00

Total cumulé	0,00	290 614,44	231 766,37	36 632,00	42 887,69	138 367,76
Résultat définitif		290 614,44	195 134,37			95 480,07

Gilbert DOMERGUE se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Michel LATAPIE vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Gilbert DOMERGUE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, le mois et an susdits
A Commune de Montmurat

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

Le 1er adjoint
Michel LATAPIE

Secrétaire de séance
Sylvie FAU-RATTIER

Séance du mardi 25 mars 2025

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 14 mars 2025 <i>vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert DOMERGUE,</i>
Présents : 8	Présents : Gilbert DOMERGUE, Michel LATAPIE, Sylvie FAU-RATTIER, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU
Votants : 10	Bernard BOUTARIC représenté par Michel LATAPIE, Armelle MASCOU représentée par Valérie IMBERT
Secrétaire de séance :	Sylvie FAU-RATTIER

DE_2025_02_03 - Objet : Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
- constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 290 614,44 décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	216 625,48
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	264 779,07
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	73 988,96
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	290 614,44
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	290 614,44
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	95 480,07
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Le maire
Gilbert DOMERGUE

Secrétaire de séance
Sylvie FAU-RATTIER

Séance du mardi 25 mars 2025

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 14 mars 2025 <i>vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert DOMERGUE,</i>
Présents : 8	Présents : Gilbert DOMERGUE, Michel LATAPIE, Sylvie FAU-RATTIER, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU
Votants : 10	Bernard BOUTARIC représenté par Michel LATAPIE, Armelle MASCOU représentée par Valérie IMBERT
Secrétaire de séance :	Sylvie FAU-RATTIER

DE_2025_02_04 - Objet : Délibération relative à la protection sociale des agents - risque santé

Le Maire expose :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident).

Cette participation devient obligatoire pour les risques santé à effet du 1er janvier 2026 (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Les choix opérés par la commune de Montmurat devront intervenir après avis du comité social territorial ; L'article L827-1 du code général de la fonction publique donne compétence aux centres de gestion pour conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir leurs agents au titre des risques relevant de la protection sociale complémentaire, ces conventions de participation.

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

Le centre de gestion du cantal mène, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci une convention de participation sur le risque santé à compter du 1er janvier 2026 ;

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune de Montmurat conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le centre de gestion du cantal.

Vu l'exposé du Maire et sur sa proposition,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Vus les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 13/03/2025, pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Considérant l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence et la conclusion de telles conventions au centre de gestion du cantal afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

La commune de Montmurat

Article 1er : souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque santé .

Article 2 : mandate le centre de gestion du cantal afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque santé.

Article 3 : s'engage à communiquer au centre de gestion du cantal les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée et autorise le centre de gestion du cantal à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée.

Article 4 : prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le centre de gestion du cantal, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le centre de gestion du cantal et prend acte que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet de la convention en respectant les minimums fixés par décret.

La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474, soit au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

Le maire
Gilbert DOMERGUE

Secrétaire de séance
Sylvie FAU-RATTIER

Séance du mardi 25 mars 2025

**Membres en
exercice : 10**

Date de la convocation: 14 mars 2025
*vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Gilbert DOMERGUE,*

Présents : 8

Présents : Gilbert DOMERGUE, Michel LATAPIE, Sylvie FAU-RATTIER, Denis
CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel
LEVEAU

Votants : 10

Bernard BOUTARIC représenté par Michel LATAPIE, Armelle MASCOU
représentée par Valérie IMBERT

Secrétaire de séance : Sylvie FAU-RATTIER

**DE_2025_02_05 - Objet : Tarif de location de la salle polyvalente
pour courte durée**

Monsieur le maire explique à l'assemblée avoir reçu une demande de location de la salle polyvalente pour un vin d'honneur.

Considérant que la grille des tarifs de location de la salle ne prévoit pas ce type de location,

Considérant l'opportunité pour la commune de pouvoir répondre à ce type de demande,

Monsieur le maire propose de mettre en place un tarif de location "courte durée" correspondant à la location de la salle pour une demi-journée sans soirée pour les habitants extérieurs à la commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le maire d'application d'un tarif de location de la salle polyvalente pour courte durée selon les modalités suivantes :

- location courte durée habitants : 50 €

- location courte durée extérieurs à la commune : 100 €

- DECIDE d'appliquer un surcote pour la consommation électrique suivant relevé compteur à hauteur de 0.31 €/ kw du 1er octobre au 31 mai.

- AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Fait et délibéré à MONTMURAT, le jour, mois et an que dessus.

Le maire
Gilbert DOMERGUE

Secrétaire de séance
Sylvie FAU-RATTIER

Séance du mardi 25 mars 2025

**Membres en
exercice : 10**

Date de la convocation: 14 mars 2025
*vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Gilbert DOMERGUE,*

Présents : 8

Présents : Gilbert DOMERGUE, Michel LATAPIE, Sylvie FAU-RATTIER, Denis
CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel
LEVEAU

Votants : 10

Bernard BOUTARIC représenté par Michel LATAPIE, Armelle MASCOU
représentée par Valérie IMBERT

Secrétaire de séance : Sylvie FAU-RATTIER

DE_2025_02_06 - Objet : Travaux d'entretien de la microstation d'assainissement

Monsieur le maire explique à l'assemblée que le dernier rapport de contrôle de la microstation d'assainissement de la commune réalisé par le Service d'assistance à la Gestion de l'Eau et de l'Assainissement du Conseil départemental du Cantal a recensé plusieurs anomalies nécessitant les travaux d'entretien suivant :

- vidange totale du réacteur biologique et partielle du décanteur
- remplacement du diffuseur fines bulles

Pour la vidange, plusieurs devis ont été obtenus :

- POTEL Assainissement : 1408.00€ HT
- SAS IMBERT CAVALERIE : 1048.00€ HT
- MTP 46 : 985.20 € HT
- Alliance nouvelle aquitaine : 2430.00€ HT

Pour le remplacement du diffuseur le devis fournit par l'entreprise HYDRASERV, en charge de l'entretien régulier de la station s'élève à 1139.20€ HT.

Considérant que l'entreprise SAS IMBERT CAVALERIE prévoit une distance de transport inférieure de moindre de 144 km. par rapport à l'entreprise MTP46,

Considérant le faible écart de prix entre les deux entreprises,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE de retenir le devis de la SAS IMBERT CAVALERIE pour un montant de 1048 € HT soit 1257.60€ TTC
- VALIDE le devis de l'entreprise HYDRASERV pour un montant de 1139.20 € HT soit 1367.04€ TTC

- AUTORISE monsieur le maire à signer les dits devis et inscrire le montant de ces dépenses au budget 2025 de la commune

Le maire
Gilbert DOMERGUE

Secrétaire de séance
Sylvie FAU-RATTIER

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

Date de reception de l'AR: 27/03/2025

015-211501333-DE_2025_02_07-DE

A G E D I

Commune de Montmurat, République française

CANTAL

MONTMURAT - Commune

Séance du mardi 25 mars 2025

**Membres en
exercice : 10**

Date de la convocation: 14 mars 2025

vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert DOMERGUE,

Présents : 8

Présents : Gilbert DOMERGUE, Michel LATAPIE, Sylvie FAU-RATTIER, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU

Votants : 10

Bernard BOUTARIC représenté par Michel LATAPIE, Armelle MASCOU représentée par Valérie IMBERT

Secrétaire de séance : Sylvie FAU-RATTIER

DE_2025_02_07 - Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Cantal solidaire 2025

Monsieur le maire informe l'assemblée du lancement de la programmation triennale Fonds Cantal Solidaire 2025-2027 et propose de déposer une demande de subvention pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries et des dépendances 2025 selon le plan de financement suivant :

Fonds Cantal Solidaire 2025

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Remise en état du chemin de Prieuret	7 990.00	Fonds Cantal Solidaire 2025	10 067.00
Dégagement d'un aqueduc sur le chemin de Lavoual	500.00	Fonds propres	10 067.00
Aménagement d'une zone de stationnement poids-lourds avec poteau incendie	6 575.00		
Entretien divers voiries	6 844.20		
Frais de MO CIT	224.80		
Total dépenses	22 134.00	Total recettes	22 134.00

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le plan financement prévisionnel présenté ci-dessus

- AUTORISE Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Cantal au titre du programme Fonds Cantal Solidaire 2025 à hauteur 10

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

Date de reception de l'AR: 27/03/2025

015-211501333-DE_2025_02_07-DE

A G E D I

-AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Le maire
Gilbert DOMERGUE

Secrétaire de séance
Sylvie FAU-RATTIER

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

Date de reception de l'AR: 27/03/2025

015-211501333-DE_2025_02_08-DE

A G E D I

Commune de Montmurat, République française

CANTAL

MONTMURAT - Commune

Séance du mardi 25 mars 2025

**Membres en
exercice : 10**

Date de la convocation: 14 mars 2025

vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert DOMERGUE,

Présents : 8

Présents : Gilbert DOMERGUE, Michel LATAPIE, Sylvie FAU-RATTIER, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU

Votants : 10

Bernard BOUTARIC représenté par Michel LATAPIE, Armelle MASCOU représentée par Valérie IMBERT

Secrétaire de séance : Sylvie FAU-RATTIER

DE_2025_02_08 - Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2026

Monsieur le maire informe l'assemblée du lancement de la programmation triennale Fonds Cantal Solidaire 2025-2027 et propose de déposer une demande de subvention pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries et des dépendances 2026 selon le plan de financement suivant :

Fonds Cantal Solidaire 2026

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Route du Vignoble	3 142.53	Fonds Cantal Solidaire 2026	25 854.38
Voie communale Lamoleirie	28 540.76	Fonds propres	25 854.38
Voie communales Les Causses	11 536.90		
Entretien divers voiries	6 844.20		
Frais de MO CIT	1 644.38		
Total dépenses	51 708.77	Total recettes	51 708.77

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le plan financement prévisionnel présenté ci-dessus

- AUTORISE Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Cantal au titre du programme Fonds Cantal Solidaire 2026 à hauteur 25 854.38 € HT

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

Date de reception de l'AR: 27/03/2025

015-211501333-DE_2025_02_08-DE

A G E D I

Le Maire est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Le maire
Gilbert DOMERGUE

Secrétaire de séance
Sylvie FAU-RATTIER

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

Date de reception de l'AR: 27/03/2025

015-211501333-DE_2025_02_09-DE

A G E D I

Commune de Montmurat, République française

CANTAL

MONTMURAT - Commune

Séance du mardi 25 mars 2025

**Membres en
exercice : 10**

Date de la convocation: 14 mars 2025

vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert DOMERGUE,

Présents : 8

Présents : Gilbert DOMERGUE, Michel LATAPIE, Sylvie FAU-RATTIER, Denis CAHORS, Pierre COUTTIN, Valérie IMBERT, Sébastien LAVAURS, Daniel LEVEAU

Votants : 10

Bernard BOUTARIC représenté par Michel LATAPIE, Armelle MASCOU représentée par Valérie IMBERT

Secrétaire de séance : Sylvie FAU-RATTIER

DE_2025_02_09 - Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2027

Monsieur le maire informe l'assemblée du lancement de la programmation triennale Fonds Cantal Solidaire 2025-2027 et propose de déposer une demande de subvention pour les travaux d'entretien, de grosses réparations et de modernisation des voiries et des dépendances 2027 selon le plan de financement suivant :

Fonds Cantal Solidaire 2027

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Voie communale de Lavoual	75 791.06	Fonds Cantal Solidaire 2027	42 674.72
Entretien divers voiries	6844.20	Fonds propres	42 674.72
Frais de MO CIT	2 714.18		
Total dépenses	85 349.44	Total recettes	85 349.44

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le plan financement prévisionnel présenté ci-dessus

- AUTORISE Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental du Cantal au titre du programme Fonds Cantal Solidaire 2027 à hauteur 42 674.72 € HT

-AUTORISE Monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

Le maire
Gilbert DOMERGUE

Secrétaire de séance
Sylvie FAU-RATTIER

Date de transmission de l'acte: 27/03/2025

Date de reception de l'AR: 27/03/2025

015-211501333-DE_2025_02_09-DE

A G E D I